



**SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**  
RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL  
PAR  
MONSIEUR YVON LARAMÉE, MAIRE  
À UNE SÉANCE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Chères concitoyennes et chers concitoyens,  
Membres du conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le mois de novembre 2015 ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont le total est de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant.

**ÉTATS FINANCIERS 2015 ET RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 2 mai 2016, le rapport financier au 31 décembre 2015. L'état des activités financières pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 740 187 \$
Charges avant amortissement	(3 072 151)
	<hr/>
	668 036
Financement à long terme des activités de fonctionnement	49 012
Remboursement de la dette à long terme	(123 368)

Affectation aux activités d'investissement	(12 555)
Affectations - Excédent accumulé et fonds réservés	(51 644)
<b>Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2015</b>	<b>529 481 \$</b>

Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014	870 417 \$
Affectations de l'année 2015	(69 664)
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2015	529 481
<b>Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015</b>	<b>1 330 234 \$</b>

Revenus d'investissement	660 347 \$
Charges	(824 461)
	(164 114)
Financement à long terme – Activités d'investissement	1 435 043
Affectation des activités de fonctionnement	12 555
Affectations - Excédents accumulés, réserves financière et fonds réservés	218 549
<b>Immobilisations en cours à financer au 31 décembre 2015</b>	<b>1 502 033 \$</b>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

## **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2016**

Le conseil municipal a adopté un budget de 4 507 747 \$ pour l'année 2016. Ce budget nous a permis d'atteindre nos objectifs notamment en travaux d'amélioration de voirie, travaux d'infrastructures, de maintien des services et de révision de la réglementation. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l'année 2016, ajoutée à nos résultats après 10 mois d'opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l'étude du budget 2017 et s'efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d'Eastman. Un programme d'immobilisations sera également étudié.

## **TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2016**

**Le traitement alloué aux élus municipaux en 2016 s'établit comme suit :**

	<b>Maire</b>	<b>Conseiller</b>
Rémunération fixe :	14 200 \$	4 733 \$
Allocation des dépenses :	<u>7 100 \$</u>	<u>2 367 \$</u>
	<b>21 300 \$</b>	<b>7 100 \$</b>

**Par la Municipalité régionale de comté Memphrémagog :**

Le Maire ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC.

<b>Rémunération</b>	<b>148,62 \$</b>
<b>Allocation</b>	<b>74,32 \$</b>

Il touche également une rémunération pour chaque présence à différents comités.

<b>Rémunération</b>	<b>132,12 \$</b>
<b>Allocation</b>	<b>66,04 \$</b>

**RÉALISATIONS 2016**

**ADMINISTRATION**

La transaction d'acquisition de l'immeuble de la Caisse populaire s'est conclue en début d'année 2016. Les discussions et planification des prochaines étapes se poursuivront avec la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les immeubles leur appartenant.

**ENVIRONNEMENT**

L'expérience des dernières années et de 2016 concernant la collecte des matières organiques et l'implantation des collectes particulières (gros rebuts et écocentre) confirment, encore une fois, la sage décision de la municipalité d'opter pour ces collectes. Certes, le changement d'habitudes des citoyens et l'adhésion de ceux-ci à ces activités demeurent la clé du succès.

Les travaux de reconstruction du barrage du lac Orford se sont poursuivis. Des délais dans la réalisation des étapes de reconstruction nous font croire que ce dossier se poursuivra au-delà de 2016.

**TRAVAUX PUBLICS**

Outre les travaux réguliers d'entretien, la municipalité a poursuivi ses travaux de pavage majeurs (Missisquoi, Traverse et Diligences).

### **LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Encore cette année, des efforts importants ont été mis à l'amélioration du réseau de sentiers du Parc Missisquoi. Des salles de bains ont été ajoutées en 2016 à l'abri construit en 2015.

Outre les activités habituelles (Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la pêche), la 3<sup>e</sup> édition d'Eastman en couleur a favorisé le développement d'activités par les commerçants. La participation de ceux-ci mérite, une fois de plus, d'être soulignée.

Le comité culturel a poursuivi ses activités (un livre un village, spectacles et conférences) et la révision de la politique culturelle. La municipalité a élaboré un plan d'action dans le cadre du projet « Cœur villageois » en partenariat avec l'ATR dans le but de revitaliser le noyau villageois.

### **URBANISME**

Comme à chaque année, la révision des règlements, dans le but d'améliorer la gestion du territoire, est au cœur du service de l'urbanisme. Dix (10) règlements ont été adoptés en cours d'année. Le CCU a aussi poursuivi sa réflexion sur le règlement des PIIA. De plus, plusieurs projets de développement ont fait l'objet d'analyse par le personnel et les membres du CCU.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

L'agrandissement de la caserne incendie s'est terminé en 2016. Une immobilisation importante pour la municipalité.

Le projet de Premiers répondants a débuté notamment par le soutien à la formation des pompiers et par la définition d'un plan d'action. De plus, un protocole d'entente a été signé concernant le service de Premier répondants.

### **ORIENTATIONS 2017**

La journée de planification annuelle du conseil se tiendra le 24 novembre 2016, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que nous travaillerons sur les dossiers d'importance en cours, notamment :

- La poursuite de la mise à jour des règlements d'urbanisme;
- La poursuite de la mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- Le soutien au développement économique notamment dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du projet Cœurs villageois;
- La mise en œuvre du programme triennal d'immobilisations;
- La conclusion d'ententes sur l'acquisition d'immeubles;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'intervention des infrastructures notamment en regard de réfection de conduites d'eau potable;
- Collaboration auprès de la MRC pour l'optimisation des services incendie.

Les responsabilités de la municipalité ne cessent de s'accroître, tant par les obligations transmises par les différents ministères que par les besoins grandissants des citoyens. L'enjeu est d'abord de rencontrer toutes ces exigences en assurant la qualité de vie des citoyens et la croissance des entreprises en ayant comme souci l'équité et le maintien d'une charge fiscale raisonnable. Ce défi est au cœur des préoccupations des membres du conseil et du personnel administratif. Nos actions sont toutes portées par cet engagement. En ce sens, nous pouvons être fiers de nos réalisations.